

inscriptions scolaires 2020-2021

Que dois-je faire ?

Vous trouverez ci-dessous toutes les informations nécessaires, nous restons à votre écoute pour vous accompagner au 03 21 69 86 86.

Chers parents,

La ville de Lens adapte ses services pour être encore plus proche de sa population.

Parmi les éléments visant à éviter vos déplacements, un service en ligne vous permet de procéder aux démarches concernant l'inscription de vos enfants pour l'année scolaire 2020-2021.

Votre enfant est déjà scolarisé (dans une école publique lensoise)

Vous n'avez pas de démarche à effectuer si votre enfant est déjà scolarisé dans une école publique lensoise y compris pour le passage de la maternelle à l'élémentaire (il sera automatiquement inscrit dans son école).

Concernant les écoles Céline Rouquié et Bracke-Desrousseaux, pour connaître l'école d'affectation de votre enfant, merci d'adresser un mail à affaireseducatives@mairie-lens.fr.

Nouvel arrivant à Lens, première inscription ou changement d'adresse

- Nouvel arrivant à Lens
- Vous souhaitez inscrire pour la première fois votre enfant (entrée en maternelle)
- Vous avez changé d'adresse et vous devez inscrire votre enfant dans l'école du secteur

Remplissez le formulaire d'inscription scolaire et joignez les pièces demandées au dossier



Si vous souhaitez faire une demande de dérogation pour inscrire votre enfant dans une autre école.



Remplissez la demande de dérogation et joignez les pièces demandées au dossier

Une fois rempli, **enregistrez votre formulaire et transmettez le avec toutes les pièces justificatives demandées à l'adresse mail : affaireseducatives@mairie-lens.fr,**

en retour vous recevrez le récépissé pour procéder à l'inscription définitive auprès de la direction de l'école concernée ou la décision prise concernant votre demande de dérogation.

Pour télécharger les formulaires connectez-vous sur :

www.villedelens.fr

Mes démarches en ligne

↳ Portail famille

↳ Documents